



# Compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2014

---

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le samedi 5 avril 2014 à 17 H 30 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

Secrétaire de séance: Gwénaëlle FAVENNEC

Date d'affichage des délibérations : 7 avril 2014

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Le Maire propose Gwénaëlle FAVENNEC, benjamine du Conseil municipal, comme secrétaire séance.

## **I- INSTALLATION DU Conseil municipal**

Le Maire fait l'appel des membres du Conseil municipal.

Tous les membres du Conseil municipal sont présents : le quorum est atteint.

Le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

## **II- ELECTION DU Maire**

Le Maire est élu parmi les membres du Conseil municipal au scrutin secret (art L 2121-4 du CGCT) et à la majorité absolue pour les 2 1ers tours, à la majorité relative pour le 3ème tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages (art L 2122-7 du CCGCT).

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection du Maire.

Le Maire confie la présidence du Conseil municipal au doyen de l'assemblée : Gérard COTTREL.

Sur demande expresse de Marc CORNIL, Gérard COTTREL indique que Jacques JULOUX est candidat, ainsi que Véronique GALLIOT.

Jean PAUL GUYOMAR et Michelle ROTARU sont nommés assesseurs. Jean René HERVE observe le déroulement des opérations.

Chaque élu, à l'appel de son nom, vient porter son bulletin dans l'urne visible.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-4 et L 2122-7;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- **M Jacques JULOUX** : 21, vingt et une voix
- **Mme. Véronique GALLIOT** : 5 ; cinq voix
- **M Gérard COTTREL** : 1 ; une voix

M Jacques JULOUX est proclamé Maire et immédiatement installé.

Gérard COTTREL lui remet l'écharpe.

Le Maire note qu'une campagne électorale est une période longue et difficile : un temps important de la démocratie, tout comme ce conseil municipal. Avec l'ensemble du Conseil, il souhaite porter haut les couleurs de la ville pour qu'elle bouge, vive et mette en valeur tous ses talents.

En 2008, il avait exprimé la fierté de proposer un changement, une alternance, de donner à la commune un départ différent. Aujourd'hui, l'état d'esprit est différent, il s'agit d'une reconduction avec une véritable reconnaissance du travail accompli. Nous savons que le bilan du travail effectué a pesé dans le choix des Cloharsiens.

Avant d'ouvrir des fenêtres sur l'horizon proposé, le Maire remercie profondément les gens qui ont travaillé dans la précédente mandature et présents jusqu'à cette transition.

Il salue tout d'abord la participation constructive menée avec les groupes n'appartenant pas à la majorité en commençant par Joël CHENOT, qui a assumé les fonctions de vice-président du SITER. Il a assisté à ce titre à plus de 200 réunions. Sous son impulsion, une nouvelle usine a été créée et le prix de l'eau a baissé. Il remercie également Marcel LE PORT et Yvon GREMILLET qui ont accompagné des projets sociaux importants : la crèche et les jardins familiaux entre autres. Il remercie Elise BRIAND qui a été élue au CCAS au précédent mandat et a accompagné Mithé GOYON. Il y a eu une permanence de l'action publique. Patrick VINTRIGNER et Daniel MANCEAU sont également salués pour leur travail et leur implication sur la station d'épuration et leur participation sur les projets d'urbanisme. Enfin, il remercie Jeanine STEPHAN de son implication au sein de la commission finances.

Ses pensées vont aussi naturellement, et avec émotion, pour les élus qui ont œuvré dans sa majorité. Le Maire rend hommage à chacun d'entre eux. Anne BOURGEOIS, qui malgré ses contraintes professionnelles s'est pleinement investie, Brigitte OSMONT qui a su prendre en main les dossiers confiés malgré son entrée tardive au sein de l'assemblée, Xavier LE COZ, le sage de l'équipe avec son expérience de 4<sup>e</sup> mandat. Il a été un lien précieux, une oreille attentive en droit et finances ; Jean LECOURT qui a eu un engagement très fort pour la ZAC, la friche de Doëlan et le dossier chemins ; Valérie LE BRIS, à l'économie et à l'environnement qui a mis en place avec Anne MARECHAL le parc St Jacques, Claude COUDERC pour son action au service de la culture, notamment les apéros opérés et les cafés littéraires, Pascale PRIOUX et Patrice LORENT, les chevilles ouvrières du projet médiathèque

qui rencontre un énorme succès avec déjà 2050 abonnés, Jacques ALLIX pour tous les dossiers qu'il a géré aux travaux avec tout particulièrement la station d'épuration ; Mithé GOYON pour son travail au quotidien au service des cloharsiens qui rencontraient des difficultés. C'est sous son impulsion que la banque alimentaire a été mise en place et enfin Nathalie MAHOIC, qui a été un des piliers de cette image d'une ville rénovée et vivante, avec la nouvelle Maison Musée, l'abbaye, l'initiatrice des rias qui sont devenu l'emblème de notre territoire, ainsi que des sorties de bain entre autres actions.

Un nouveau mandat s'ouvre... Etre Maire c'est être extrêmement mobilisé : c'est une charge passionnante, et parfois lourde à porter...

Mobilisante en énergie, passionnante par la diversité des rencontres et des dossiers à traiter, lourde à porter car il faut savoir trancher, orienter, prendre des décisions, parfois difficiles. Le rôle du Maire est de regarder devant avec toujours en tête l'intérêt général.

Jacques JULOUX rappelle que sa seule ambition a toujours été de servir sa commune qu'il aime. Le précédent mandat était consacré aux gros chantiers, au vu des besoins non couverts. Le mandat qui s'ouvre sera consacré à améliorer la vie collective des Cloharsiens.

L'équipe qui reste a été rejointe par de nouveaux conseillers plein d'énergie, qui ont déjà des engagements sur la commune : ils sont plein d'envie et il sait qu'il pourra s'appuyer sur eux.

Le Maire salue Sébastien MIOSSEC, Maire de RIEC SUR BELON, qui assiste à cette assemblée. Il espère que M MIOSSEC sera prochainement président de la COCOPAQ. Pour la 1ère fois, les délégués communautaires ont été élus au suffrage universel direct. Au travers de cette campagne, on se rend compte que la COCOPAQ si proche est parfois lointaine dans l'esprit des gens. Il faudra tenir compte de cette donnée.

Lors du précédent mandat, Jacques JULOUX a été le Maire, dans toutes les dimensions que recouvrent ce mandat, avec sincérité, proximité et engagement ; il a la même envie d'être demain de nouveau au service de tous.

Il conclut sur ces mots :

« Dès lundi nous serons au travail. De beaux projets attendent les cloharsiens : j'en suis le garant, mes conseillers, les artisans. »

Véronique GALLIOT prend également la parole.

Tout le monde la connaît désormais : ce n'était pas forcément le cas il y a 2 ans. Malgré cela, elle a obtenu 49.33% des voix grâce au travail d'équipe. Ce Travail a été très à l'écoute des Cloharsiens, autour d'une nouvelle dynamique. Ce travail a été fondé complètement sur l'écoute et le respect de tous. Elle fait le souhait que cette écoute soit concrète et pratique et que tous puissent la ressentir et que le travail se fasse autour du consensus.

Le développement économique est essentiel. Le second point crucial est la mer tant sur le plan professionnel que touristique. Enfin, elle évoque le déploiement de la commune au tour de la COCOPAQ, qui doit être transparente. Il y avait une très forte attente de la part des Cloharsiens et la déception est à la hauteur de cette dernière.

Véronique GALLIOT remercie les gens qui lui ont fait confiance pour être dans la construction mais également dans l'opposition.

### **III- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :**

La Loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire (art L 2122-1 du CGCT) et le nombre ne doit pas excéder 30% de l'effectif du Conseil municipal, soit pour CLOHARS CARNOËT, 8 adjoints maximum.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints au Maire.

Véronique GALLIOT propose qu'en période de crise, le nombre d'adjoints soit réduit pour diminuer les coûts.

Jacques JULOUX répond qu'en période de crise, tout le monde doit être mobilisé. La délégation d'un adjoint est confiée par le Maire pour gérer des dossiers de manière très approfondi pour répondre au mieux aux besoins de la population. Nous sommes dans une commune littorale, avec ses particularités et avec une population DGF de 5 664 habitants. L'été il y a plus de 20 000 personnes. Huit adjoints sont nécessaires pour administrer une commune de cette taille.

**CONTRE :** Véronique GALLIOT, Marc CORNIL, Françoise ROBINO, Catherine BARDOU, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE

**ABSTENTION :** Gérard COTTREL

**POUR :** 20

### **IV- ELECTION DES ADJOINTS :**

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints, au scrutin de liste, secret, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes (l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne pouvant excéder un).

Le Maire propose la liste des adjoints et les délégations suivantes :

<b>1/ Anne MARECHAL :</b>	<b>Culture/Tourisme/ Vie associative</b>
<b>2/ Denez DUIGOU :</b>	<b>Urbanisme/Habitat</b>
<b>3/ Pascale MORIN :</b>	<b>Economie/Ports</b>
<b>4/Jérôme LE BIGAUT :</b>	<b>Finances/ Communication/ Sports</b>
<b>5/Marie Hélène LE BOURVELLEC :</b>	<b>Affaires sociales</b>
<b>6/David ROSSIGNOL :</b>	<b>Travaux /Assainissement</b>
<b>7/Lydie CADET :</b>	<b>Petite enfance/Education/Jeunesse</b>
<b>8/Yannick PERON :</b>	<b>Citoyenneté / Sécurité / Environnement</b>

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs et Jean René HERVE procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 7
- Suffrages exprimés : 20

Majorité requise : 14

La liste proposée a obtenu 20 voix

Les adjoints suivants sont élus :

<b>1/ Anne MARECHAL :</b>	<b>Culture/Tourisme/ Vie associative</b>
<b>2/ Denez DUIGOU :</b>	<b>Urbanisme/Habitat</b>
<b>3/ Pascale MORIN :</b>	<b>Economie/Ports</b>
<b>4/Jérôme LE BIGAUT :</b>	<b>Finances/ Communication/ Sports</b>
<b>5/Marie Hélène LE BOURVELLEC :</b>	<b>Affaires sociales</b>
<b>6/David ROSSIGNOL :</b>	<b>Travaux /Assainissement</b>
<b>7/Lydie CADET :</b>	<b>Petite enfance/Education/Jeunesse</b>
<b>8/Yannick PERON :</b>	<b>Citoyenneté / Sécurité / Environnement</b>

Le Maire précise que la délégation travaux comporte aussi la partie voirie.

## **V- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AU SIVU POULDU**

### **Laïta**

Le SIVU Pouldu Laïta, est composé de représentants des conseils municipaux de Clohars Carnoët et de Guidel qui gère les mouillages ancrés sur la Laïta, qui ne sont pas directement gérés par les budgets portuaires Pouldu laïta et Guidel.

Il est composé de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants.

Compte tenu de la nécessité urgente de voter les budgets 2014 du SIVU, il est proposé au Conseil municipal de nommer les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants.

Le Maire propose 2 candidats : Gérard COTTREL et Joël LE THOER comme titulaires.

Les délégués suppléants seront désignés au Conseil municipal prochain

**CONTRE :** Véronique GALLIOT, Marc CORNIL, Françoise ROBINO, Catherine BARDOU, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE

**POUR :** 21

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23/04 à 20h00 ou 20h30.

Le Maire est heureux que le Conseil municipal soit installé, heureux que la population soit nombreuse et invite chacun à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

*La séance est levée à 18h30*

## **Allocution de Véronique Galliot**

« Véronique Galliot est maintenant largement connue et reconnue, à travers les 49,33% de voix obtenues lors des dernières élections municipales. Cela est le résultat du travail de toute une équipe, une équipe compétente, soudée, représentant l'intégralité de la population, tant dans sa composante géographique, qu'à travers tous les métiers représentés, ainsi que toutes les tranches d'âge.

Véronique Galliot tient à rendre hommage au travail réalisé, au grand sens de l'écoute qui a régné dans l'équipe, ce qui n'a pas été le cas dans d'autres groupes, à une très grande disponibilité des uns et des autres et à un véritable respect mutuel. Elle souhaite que cette qualité relationnelle s'installe dans les relations à venir au sein des élus de la commune.

Véronique Galliot a rappelé quelles étaient les grandes priorités de son programme, qui a retenu l'attention d'un Cloharsien sur deux :

1. Tout d'abord, mettre l'économie et la recherche de l'emploi au coeur des préoccupations des élus. Le développement économique est l'obsession de la France à tous les niveaux, y compris au plus haut niveau, et cela passe bien évidemment aussi par des actions au plan local : personne ne peut le nier ;

2. La mer. Clohars est une commune littorale, qui vit pour et par la mer. De nombreux dossiers, économiques, touristiques, culturels, sont axés sur la mer que nous devons remettre au centre de nos priorités, qu'il s'agisse des ports de Doëlan et du Pouldu à entretenir, ou des nombreuses activités professionnelles ou de loisir – les plages, le surf, la voile, la pêche ...-, qui se déroulent sur la mer, avec la mer ;

3. Enfin, pour faire court, l'avenir de Clohars passe par le déploiement de la Cocopaq. Nous n'avons d'autre choix que de rendre cet échelon administratif et politique à la fois transparent, efficace et meilleur gestionnaire. Il en va de la survie de nos entités locales. Nous serons très vigilants sur ce point, comme sur tous les autres, pour éviter toute dérive financière.

Enfin, Véronique Galliot a souhaité remercier vivement tous les électeurs cloharsiens qui lui ont fait confiance et auraient souhaité donner une autre impulsion à leur commune. Représentant la moitié des habitants, qu'ils sachent que leurs souhaits ne seront pas oubliés et que le travail très important qui a été réalisé pour préparer un programme reprenant les idées de tous ne sera certainement pas abandonné. Il sera défendu, ici même. »